



**Nations Unies
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

Centre africain de politiques commerciales

**Atelier africain sur les Accords de Partenariat
Economique - Tirer parti des avantages des APE**

**Tenir compte des accords intérimaires afin que les
pays africains s'assurent de récolter les bénéfices des
APE.**

Note Conceptuelle

2008

Contexte:

Durant les six dernières années, les pays africains se sont engagés dans deux importants processus de négociations commerciales. Ces processus sont le cycle de négociations de Doha au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les négociations d'Accords de partenariat économique avec l'Union européenne. La Commission économique pour l'Afrique à travers le Centre africain de politiques commerciales (CAPC) en collaboration avec d'autres institutions telles que le PNUD, la CNUCED, la FAO et l'ONUDI a travaillé étroitement avec les pays africains dans ces deux processus de négociations. Plus précisément, la CEA a fourni des résultats techniques suggérant des options aux pays africains afin qu'ils puissent traiter les diverses questions soulevées dans chacun des processus de négociations.

Comme l'ont montré les travaux sur le commerce avec les pays africains, l'accès aux marchés n'est pas suffisant. Ces pays ont besoin d'assistance en termes d'infrastructure et d'amélioration des politiques dans le but de traiter des contraintes liées à l'offre et de la faible qualité des produits. En effet, en mettant l'accent sur les négociations des APE, ces questions ont été soulevées en particulier maintenant que les négociations sont entrées dans ce qui pourrait être considéré comme la dernière ligne droite. Il est important que la CEA et les autres organisations des Nations unies mettent leurs expertises et soutiens en commun dans le but d'optimiser le peu de temps qu'il reste avant que les pays africains ne prennent des engagements dans des accords définitifs issus de ces négociations. En effet, au sein du groupe thématique du système des Nations unies portant sur l'industrie, le commerce et l'accès au marché (ITMA) apportant son soutien à l'Union africaine et son programme du NEPAD, et en s'appuyant sur le mandat confié à la Commission de l'Union africaine pour coordonner les pays africains et les Communautés économiques régionales (CER) dans les négociations commerciales, les récents développements dans ces négociations fournissent une plate-forme utile pour garantir que les pays africains tirent des bénéfices.

Compte tenu de l'objectif général de l'intégration de l'Afrique, un défi majeur demeure de savoir comment les négociations des APE pourraient consolider plutôt que de compliquer le processus allant vers un marché commun africain. En l'état actuel des choses, les négociations des APE ont abouti à des accords intérimaires paraphés par des pays individuels ou groupe de pays africains. Ces accords intérimaires varient d'un pays à l'autre et d'un groupe de négociations à un autre. Et donc la question cruciale est de savoir comment l'intégration régionale pourrait être sauvée des réalités actuelles surtout du fait qu'elle est reconnue comme un pilier essentiel du développement de l'Afrique et qu'il existe

des incohérences dans la façon dont les pays africains et leurs partenaires commerciaux progressent dans ces accords commerciaux bilatéraux.

La question importante que se posent les pays africains aujourd'hui est de savoir comment la mesure des progrès dans les négociations et les résultats obtenus jusqu'à présent correspondent aux attentes et aux diverses positions de négociations africaines. En particulier, est-ce que les résultats des négociations atteints jusqu'à présent correspondent au minimum de dimension de développement pré-requis. Il est important de noter que les accords intérimaires avancent leurs accès aux marchés en franchise de droit et sans contingent comme étant des gains importants pour les pays africains. Mais comme l'histoire des préférences non-réciproques l'a montré, les autres pays en développement ainsi que les PMA non-africains ont été en mesure de concurrencer les produits africains sur les marchés des pays développés sur la base de la qualité des produits et des faibles coûts de transaction. En s'attardant sur les infrastructures pratiques et les questions de politiques posées par les accords intérimaires par rapport à la facilitation des échanges, la qualité et les standards des produits africains sont donc importants. C'est pour cette raison que la nécessité d'identifier les besoins en facilitation des échanges et ceux en développement des infrastructures pour profiter de l'accès aux marchés en franchise de droit et sans contingent est d'une importance capitale.

Il ressort clairement de ce bref historique qu'il y a beaucoup de questions importantes qui nécessitent d'être examinées afin de tirer parti de la fenêtre d'opportunité offerte par la phase finale des négociations des APE vers des accords APE complets.

Afin de réfléchir à certaines de ces questions et parvenir à des propositions concrètes, un atelier continental est proposé. Les documents de travail pour cette réunion seront constitués des APE intérimaires actuels. Ceux-ci seront évalués par rapport aux différentes positions de négociations des pays africains adoptées dans les études techniques qui ont constitué la base principale des déclarations des Ministres du commerce de l'Union africaine sur le cycle de Doha et les APE. Comme moyen de faire progresser le programme d'intégration africaine, la réunion examinera également comment les résultats des négociations seront susceptibles d'affecter les progrès vers le marché commun africain. Pour relever le défi d'avoir un accès aux marchés sans être en mesure de l'exploiter, la réunion examinera la question des mesures à prendre pour améliorer la facilitation des échanges et le développement des infrastructures, et s'il y a une nécessité de mettre en place des politiques au niveau national et régional afin de disposer de produits de haute qualité. En outre, comme la conclusion des négociations approche, la coordination et l'harmonisation dans la rédaction des accords

régionaux complets deviennent impératives afin de garantir la cohérence entre les points de vue régionaux et les positions continentales majeures pour la réalisation de la Communauté économique africaine.

Objectifs de l'Atelier

Selon le contexte de l'atelier, l'objectif primordial sera de faire le bilan des résultats des négociations APE compte tenu de ce que les pays africains avaient espéré atteindre tout en évaluant comment les progrès vers la Communauté économique africaine sont susceptibles d'être affectés. L'atelier examinera également les questions de facilitation des échanges, de développement des infrastructures, de la qualité des produits afin de voir ce qui nécessite des améliorations, faisant partie des garanties de progrès en matière d'efficacité commerciale, de réduction des coûts de transaction, et que les produits fabriqués et commercialisés par les pays africains répondent aux exigences de normes. Plus précisément, les participants à la réunion:

a) Identifier les domaines de convergence et de divergence entre les accords APE intérimaires et les décisions des Ministres du commerce de l'UA dans les différents groupes de négociations. Dans les domaines où il y a des divergences, la réunion présentera des options sur la façon d'aborder ces différences dans les négociations visant les APE complets.

b) Produire un rapport contenant des propositions concrètes sur la façon dont les pays africains peuvent maximiser les résultats attendus des négociations des accords de partenariat économique à partager avec le Groupe africain des Ambassadeurs à Bruxelles, et les principaux négociateurs basés dans les capitales et les secrétariats des CER.

c) Constatant la volonté des dirigeants africains d'accélérer la réalisation de la Communauté économique africaine, la réunion permettra d'évaluer les implications des APE intérimaires sur les efforts en vue de la création d'un Marché commun africain pour les produits de base agricoles.

d) Identifier les améliorations nécessaires en termes de facilitation des échanges et des infrastructures pour la qualité des produits qui doivent être mis à jour afin de permettre aux pays africains de tirer parti des possibilités d'accès aux marchés en franchise de droits sans contingent pour ses produits d'exportation. Les politiques nécessaires au niveau national et régional devraient également être identifiées pour accompagner l'amélioration des normes.

e) Discuter un modèle d'APE qui correspondent aux exigences minimales des positions africaines.

Participation

La réunion sera organisée par le Centre africain des politiques commerciales et la division du Commerce, finance et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec d'autres agences des Nations unies membres du groupe thématique ITMA du système des Nations unies apportant son soutien à l'Union africaine et son programme du NEPAD. En conséquence, les organisations suivantes seront des partenaires et des collaborateurs à la réunion: Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ), la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), le Centre du Commerce International (CCI), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Banque africaine de développement (BAfD), la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Secrétariat du NEPAD. Certains ambassadeurs africains et experts basés à Bruxelles, les représentants de pays africains provenant des capitales, les représentants des communautés économiques régionales africaines, le Consortium africain pour la recherche économique (AERC), le mouvement syndical africain, les représentants de la société civile et du secteur privé.

Résultats attendus de l'atelier

À la fin de la réunion, nous avons l'intention de collecter suffisamment d'information qui serviront de base pour préparer les diverses notes d'information du CAPC portant sur différents aspects et domaines de l'APE à partager avec les négociateurs et les décideurs politiques.

Deuxièmement, et conformément aux objectifs du CAPC qui est de soutenir les positions communes africaines, la réunion tentera de faciliter la recherche du consensus par l'élaboration de propositions sur la façon de surmonter les éventuelles incohérences découlant des APE intérimaires pour que l'objectif de parvenir à une accélération du Marché commun africain pour les produits alimentaires de base ne soit pas compromise.

Enfin, nous espérons collecter suffisamment d'information qui serviront à finaliser le contenu d'un modèle d'APE régional complet.